



PROCESSUS DE CHANGEMENT ET DIMENSION HUMAINE

Le Groupe de confiance a constaté dans sa pratique que les changements imposés par la hiérarchie peuvent facilement être vécus de manière inconfortable par les collaboratrices, les collaborateurs et les cadres concernés. Il propose, et développe, des points d'attention qui s'adressent à toute personne impactée par le changement, qu'elles soient ou non en charge de l'introduire, afin de contribuer à atténuer les ressentis difficiles en lien avec le changement en cours, ou annoncé. [Lettre n° 26](#)

CIVILITE AU TRAVAIL

Qui n'a pas été confronté, sur son lieu de travail, à des comportements a priori banals et sans gravité mais qui, lorsqu'ils sont répétés, pèsent sur le climat de travail? Le Groupe de confiance livre une analyse sociologique et pratique de l'incivilité et de la civilité au travail, mettant en lumière la nécessité de travailler ces questions en lien avec les réalités concrètes des équipes concernées afin que les normes de civilité identifiées soient comprises, acceptées et respectées. Le Groupe de confiance a par ailleurs œuvré, conjointement avec l'Office du personnel de l'Etat et des responsables RH, à l'établissement [d'outils pratiques](#) permettant de promouvoir la civilité au travail. [Lettre n° 25](#)

INTERVIEW DE KARIN LEMPEN

En décembre 2019, le Groupe de confiance a eu la chance de s'entretenir avec Madame Karin Lempen, Professeure à la faculté de droit de l'Université de Genève, au sujet du harcèlement sexuel. La Prof. Lempen éclaire cette notion de son expertise tant du point de vue de sa définition légale, que des différentes formes de harcèlement sexuel, de la réalité d'une personne harcelée sur son lieu de travail, et du devoir d'agir de l'employeur. Elle évoque par ailleurs dans cet entretien sa lecture de la notion de "lieu de travail", à la lumière des moyens de communication électroniques actuels. [Lettre n° 27](#)

TELETRAVAIL

En mai 2020, en pleine réorganisation du travail due à la pandémie de Covid-19, le Groupe de confiance s'est interrogé sur le télétravail, alors en plein essor aussi bien dans l'économie privée que dans le secteur public. Il a porté son regard pratique sur les enjeux relationnels et organisationnels du télétravail, avant de relayer plusieurs axes de réflexion et de développement au sujet du télétravail, dans la perspective d'une généralisation de cette façon de travailler. [Lettre n° 28](#)

REGARD JURIDIQUE

Le Groupe de confiance suit l'actualité judiciaire en lien avec la protection de la personnalité et, plus largement, les relations de travail. Ses lettres d'information sont l'occasion de mettre en lumière certains arrêts récents et pertinents en la matière.

Nous vous proposons de revenir sur un arrêt du Tribunal fédéral qui traite de harcèlement sexuel au travail (TF 4A_544/2018).

Notre Haute Cour s'est penchée sur un cas de harcèlement sexuel par le biais de messages sans connotation sexuelle évidente, envoyés par un supérieur hiérarchique à sa subordonnée. [Lettre n° 26](#)

Le Groupe de confiance a également commenté un arrêt portant sur son pendant vaudois, le Groupe Impact (TF 8C_879/2018).

Le Tribunal fédéral a en effet eu l'occasion d'examiner un rapport d'investigation du Groupe Impact, dont il a considéré qu'il ne pouvait pas être écarté, minimisé, ou remis en cause sans motifs sérieux par la Cour d'appel civile vaudoise (2ème instance). Ce faisant, le Tribunal fédéral a confirmé le sérieux de la procédure d'investigation par-devant le Groupe Impact, laquelle est sensiblement identique à celle appliquée par le Groupe de confiance. [Lettre n° 28](#)

Plus d'informations sur les conflits au travail sur les pages du [Groupe de confiance](#) www.ge.ch

Groupe de confiance
Boulevard Helvétique 27
1207 Genève
Tél. +41 (0) 22 546 66 90
Fax +41 (0) 22 546 66 99
E-mail: confiance@etat.ge.ch